

## Questions Importantes / Mise en œuvre du second cycle de la Directive Inondation

### Introduction

L'objet du présent document est de proposer les questions importantes en matière de risque d'inondations à La Réunion, c'est-à-dire de mettre en évidence les problématiques, objectifs ou enjeux majeurs qui se posent sur le bassin. Ces questions importantes, une fois définies, constitueront le socle des réflexions à mener, pour permettre à terme la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2022-2027. Ce plan, renouvelé tous les 5 ans, a en effet vocation à définir une stratégie partagée des actions prioritaires et globales à mener sur le territoire, dans le cadre de la politique de prévention et de réduction du risque.

Dans ce cadre, les questions importantes seront soumises à consultation du public du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, afin de recueillir toutes les remarques, ajouts, compléments nécessaires à la bonne prise en compte du risque d'inondations sur La Réunion.

### Pour La Réunion, quelles sont les questions importantes ?

*Rappel : le plan de gestion des risques d'inondation de La Réunion, suite au premier cycle de la Directive Inondation, a été approuvé fin 2015 et couvre la période 2016-2021. Il poursuit 5 objectifs (déclinés ensuite en 70 dispositions concrètes), pour lesquels des actions concrètes sont actuellement menées pour les atteindre.*

*Quels sont-ils ?*

- *Mieux comprendre le risque : La bonne connaissance des phénomènes et de leur dynamique, ainsi que la cartographie des zones inondables, constituent un préalable pour mettre en œuvre des stratégies de gestion adaptées sur les territoires.*
- *Se préparer et mieux gérer la crise : Dès lors que les inondations sont inévitables, la capacité des territoires à s'organiser pour gérer les crises et rebondir après un événement concourt à réduire les impacts négatifs de cet événement naturel.*
- *Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience des territoires L'urbanisation dans les zones inondables s'est fortement développée et il y a actuellement 1 réunionnais sur 4 qui habite en zone inondable. Compte tenu de ces enjeux, il est nécessaire de réduire les dommages potentiels aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.*
- *Concilier les aménagements futurs et les aléas : La Réunion comptera en 2030 près de 170 000 habitants supplémentaires. Compte tenu de l'exiguïté du territoire aménageable, l'enjeu majeur est de réussir à positionner ces populations et les activités connexes en prenant en compte le mieux et le plus en amont possible les aléas (et les conséquences du changement climatique) de façon à ne pas aggraver, voire réduire la vulnérabilité.*
- *Réunionnais, tous acteurs de la gestion du risque inondation : La gestion du risque inondation à La Réunion a et reste essentiellement prise en charge par les pouvoirs publics, sans implication suffisante de la population. La méconnaissance du risque auquel les habitants peuvent être exposés les amène à être moins vigilants face à ce risque, voire à se sentir moins concernés. Or il existe de nombreuses actions que l'on peut mettre en œuvre de façon individuelle (éviter de se mettre en danger, adopter les comportements adéquats en cas d'alerte...). Aussi l'enjeu est de positionner le citoyen en tant qu'acteur de la prévention du risque plutôt que de le limiter à subir l'aléa inondation.*

Aujourd'hui, quels sont les enjeux et les problématiques du territoire à mettre en exergue pour leur bonne prise en compte dans le futur plan de gestion des risques d'inondation (2022-2027)?

Au nombre de six, les enjeux proposés, en lien direct avec les questions importantes, ont émergé de discussions et de débats en différentes occasions<sup>1</sup> avec l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant dans le domaine des risques dont les collectivités et leurs groupements (intercommunalités).

- **Le changement climatique, enjeu pour un territoire insulaire comme La Réunion**

Les implications du changement climatique sur les phénomènes d'inondation sont si complexes qu'il apparaît nécessaire de développer des études, des outils et des méthodes pour mieux comprendre les phénomènes sous-jacents, appréhender leurs conséquences à La Réunion, afin de les prendre en compte à terme dans l'aménagement du territoire.

La question importante proposée dans le cadre de ce second cycle de la Directive Inondation est : « Appréhender les conséquences du changement climatique à La Réunion, dans l'optique d'un développement durable et harmonieux du territoire ».

- **L'aménagement foncier sous contraintes ou comment concilier le besoin en espaces avec la prise en compte des risques**

La réalisation d'études de caractérisation des risques naturels majeurs pesant sur le territoire et la couverture de l'île par des plans de prévention des risques (PPR) inondation, mouvement de terrain, submersion marine et érosion du trait de côte, permet et va permettre de limiter l'implantation de nouveaux enjeux dans les zones à risques.

Néanmoins, La Réunion devant compter en 2030 près de 170 000 habitants supplémentaires, et au vu de l'exiguïté du territoire aménageable, un des enjeux majeurs est de réussir à positionner ces populations et les activités connexes en intégrant le mieux et le plus en amont possible les aléas.

Par ailleurs, il convient de poursuivre les démarches de réduction de vulnérabilité en matière d'habitations, de réseaux, d'infrastructures, d'ouvrages, de bâtiments publics, d'activités économiques, agricoles, industriels, de patrimoine culturel et d'établissements de santé.

La question importante proposée est : « Veiller à concilier, dans une démarche de développement durable et de réduction de la vulnérabilité, les besoins en matière d'aménagement du territoire/d'urbanisation et la prise en compte des risques d'inondations ».

- **La prise en compte de l'aléa submersion marine sur le littoral**

La pression démographique et foncière existant à La Réunion sur sa frange littorale, due notamment à la topographie de l'île, est en soi un enjeu dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

La caractérisation des aléas d'inondation par submersion marine et érosion du trait de côte, a beaucoup progressé depuis 2015 (et l'approbation du PGRI actuel) par la réalisation des cartographies pré-PPR. En complément, un certain nombre de données existent sur l'évolution de l'érosion côtière à La Réunion mais aussi sur l'artificialisation du

---

1 On peut tout particulièrement mentionner : les assises régionales des risques naturels de juin 2017, les assises des outre-mers de fin 2017, les groupes de travail créés pour la révision du Schéma de Prévention des Risques Naturels au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le comité Technique en charge du suivi de la Directive Inondation à La Réunion de septembre 2018.

trait de côte. L'ensemble de ces connaissances peuvent désormais être utilisées pour mettre en place une stratégie locale de gestion de cette façade, en intégrant notamment les enjeux de protection contre la submersion marine.

La question importante proposée est : « Mieux prendre en compte l'aléa submersion marine dans la gestion intégrée du littoral réunionnais ».

- **L'accompagnement des transferts de compétence et la mobilisation des dispositifs financiers associés**

L'attribution de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux EPCI à fiscalité propre, qui porte notamment sur la maîtrise d'ouvrage des systèmes de protection/d'endiguement, renforce les liens entre prévention des inondations et aménagement du territoire.

Dans le respect des modalités d'application des textes de loi, les maîtrises d'ouvrage engagées aujourd'hui dans la gestion des risques d'inondations doivent être maintenues, soutenues, voire renforcées sur tous les aléas rencontrés. Sur ces territoires exposés et à l'échelle pertinente, l'État a vocation à poursuivre son accompagnement à la fois technique et stratégique, dans l'objectif d'une meilleure efficacité de l'action publique globale (les dernières évolutions en matière de transfert de compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement étant attendues pour 2020).

En parallèle, la recherche de tous moyens financiers permettant la soutenabilité de ces projets est essentielle.

La question importante proposée est : « Poursuivre la mise en œuvre et l'accompagnement d'organisations territoriales efficaces en matière de gestion et prévention des risques d'inondations ».

- **La prise en compte du ruissellement pluvial**

La gestion des eaux pluviales constitue une préoccupation importante sur un territoire présentant des spécificités liées à son climat (précipitations exceptionnellement importantes), à sa topographie (présence de bassins versants de petite taille, très pentus) et à sa densification urbaine rapide.

Cette problématique interpelle de manière directe la façon d'aménager ce territoire, en prenant en compte les risques importants d'inondations induits par le ruissellement pluvial. Les schémas directeurs des eaux pluviales (SDEP) se positionnent comme un des outils pour mieux gérer ces eaux pluviales tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Leur mise en œuvre opérationnelle doit être poursuivie, et leur coordination et adaptation avec d'autres outils d'urbanisme méritent d'être approfondie.

La question importante proposée est : « Garantir une meilleure gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire afin d'éviter les problématiques liées au ruissellement ».

- **L'adhésion de la population aux dispositifs de gestion de crise / les attentes sociétales en matière de gestion de crise**

Le sondage sur la perception et la préparation de la population réunionnaise aux risques naturels, réalisé en mai 2017, a fait apparaître une connaissance partielle des risques, des dispositifs d'alerte et de vigilance. Pourtant, les messages institutionnels et associatifs semblent nombreux sur les risques encourus et les conduites à tenir. L'enjeu majeur étant que le citoyen devienne acteur de sa propre sécurité, il est nécessaire de repenser les moyens de communication et d'intégration de la population à la gestion de crise.

La question importante proposée est : « Améliorer l'appropriation des dispositifs de gestion de crise par la population et faire partager la culture du risque ».